



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - e-mail : lfsm@orange.fr

Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik

Directrice : Mme Nataline Alessandrini

Conférence du mercredi 2 octobre 2013

“

LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

(Enfance en danger, soins psychiatriques sans consentement, protection des majeurs, sauvegarde médicale, etc.)

”

De 9h30 à 17h00 avec pause déjeuner de 12h30 à 14h00

A l'Espace Reuilly

21, rue Hénard - 75012 Paris

Métro Montgallet ou Dugommier - Bus 29, 46 et 62

Les personnes particulièrement vulnérables doivent être particulièrement protégées : la loi française – la loi en général : c'est ce qui la rend utile – a vocation à protéger les citoyens les plus faibles, des autres et d'eux-mêmes. C'était jadis l'intérêt des tribus – devenues aujourd'hui des sociétés plus ou moins organisées – de se coordonner pour placer femmes et enfants sous la protection de quelques guerriers pendant que d'autres s'en allaient sereinement chasser le mammoth...

La vulnérabilité est une notion subjective – aussi subjective que le discernement – laissée à l'appréciation des juges, éventuellement aidés par des experts, médecins, psychologues ou psychiatres, mais les causes possibles de vulnérabilité sont précisément définies par la loi. Il paraît indispensable que les travailleurs sociaux et médico sociaux connaissent ces critères afin d'adapter leur action en utilisant les outils – par exemple de procédure – que la vulnérabilité reconnue des personnes qui les consultent, ou qu'elles encadrent, mettent à leur disposition (il serait dommage de s'en priver).

Après avoir déterminé qui est vulnérable (et donc : qui ne l'est pas), cette conférence interactive détaillera les conséquences

de la vulnérabilité en droit civil (mise en place éventuelle de mesures de protection, remise en cause des actes passés ou des contrats signés), en droit pénal (atténuation ou aggravation de la responsabilité) et en procédure pénale (obligation de signaler les personnes vulnérables en danger, déclenchement de l'action publique).

Elle abordera la minorité (statut protecteur par excellence), la protection de l'enfance et l'assistance éducative, la majorité sexuelle, les soins psychiatriques sans consentement (qui ont récemment remplacé les célèbres hospitalisations d'office ou à la demande d'un tiers), la protection des majeurs et la sauvegarde médicale (ainsi que les actions en rescision pour lésion). Elle placera la protection des personnes vulnérables en perspective avec la lutte contre les violences conjugales ou familiales, et avec l'obligation de signaler aux autorités compétentes les personnes vulnérables en danger. Elle aidera les professionnels astreints au secret professionnel à se situer entre obligation de signaler et nécessité de respecter le caractère secret des informations qui leur sont confiées, et répondra très concrètement à beaucoup d'autres questions...

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale* (Dunod, coll. *Guides de l'action sociale*) et *La responsabilité civile et pénale des travailleurs sociaux* (Territorial, coll. *Dossiers d'Expert*).

Entrée payante : 70 euros - Nombre de places limitées, **inscription obligatoire** accompagné d'un règlement.

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - e-mail : lfsm@orange.fr

Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik

Directrice : Mme Nataline Alessandrini

Conférence du mercredi 2 octobre 2013

“

LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

(Enfance en danger, soins psychiatriques sans consentement, protection des majeurs, sauvegarde médicale, etc.)

”

De 9h30 à 17h00 avec pause déjeuner de 12h30 à 14h00

A l'Espace Reuilly

21, rue Hénard - 75012 Paris

Métro Montgallet ou Dugommier - Bus 29, 46 et 62

Coupon d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

L.F.S.M.

Conférence du 2 octobre 2013

11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél.

Fax

e.mail

Frais d'inscription pour la journée : 70 euros

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif

Il ne sera procédé à aucun remboursement après le 2 septembre 2013

**La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée
par courrier électronique dès réception du règlement**

Coordination générale : **Nataline Alessandrini** - Secrétariat et renseignement : **Meggy Quinty** - Tél. : 01 42 66 20 70

N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10